

D2021-11-6-15



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**

Conseil Communautaire

☎☎☎☎☎☎☎

Séance du Jeudi 18 Novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 61  
Nombre de membres présents : 34  
Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 13  
Nombre de membres excusés : 6  
Nombre de membres absents : 8

Date de convocation :  
12 novembre 2021

Acte rendu exécutoire après visa du  
contrôle de légalité le :

26 NOV. 2021

et affichage le :  
26 NOV. 2021

7 - Finances Locales  
7.10 - Divers

L'an 2021, le 18 novembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 12 novembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 12 novembre 2021.

Mme Annie ROSSI a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

**Objet : Procès-verbaux de transfert des PLU de Souleuvre-en-Bocage et Vire Normandie**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Jean ELISABETH		
Mme Catherine CAILLY			X : Mme Valérie DESQUESNE		
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE			X : M. Jean-Pierre MOURICE		
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY				X	
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>PONTECOULANT</b>					
M. Jean-Pierre MOURICE	X				
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO				X	
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT			X : M. Gilles PORQUET		
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Christian MARIETTE		X : Mme Martine TREMPU			
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE					X
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN			X : M. Alain DECLOMESNIL		
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			X : M. Régis DELIQUAIRE		
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN				X	
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON	X				
Mme Cyndi THOMAS					X
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
Mme Isabelle BACHELOT				X	
M. Frédéric BROGNIART	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
Mme Caroline CHANU			X : M. Serge COUASNON		
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER				X	
Mme Sabrina SCOLA	X				
<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLE	X				
Mme Cindy BAUDRON					X
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER					X
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES			X : Mme Annie ROSSI		
M. Corentin GOETHALS					X
Mme Catherine MADELAINE					X
M. Gilles MALOISEL			X : M. Guy VELANY		
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY			X : M. Lucien BAZIN		
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER			X : Mme Marie-Noëlle BALLÉ		
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT			X : M. Pascal MARTIN		
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>8</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>		<b>61</b>			
<b>Nombre de conseillers présents</b>		<b>34</b>			
<b>Quorum</b> En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021)		<b>21</b>			
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*)</b> *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021)		<b>47</b>			

Mme Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Faisant suite au transfert des Plans Locaux d'Urbanisme de Souleuvre-en-Bocage et Vire Normandie et conformément aux dispositions de l'article L1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder au transfert de l'actif « urbanisme » afférent à l'exercice de la compétence par l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les communes de Souleuvre-en-Bocage et Vire Normandie mettent ainsi à disposition de la Communauté de Communes les biens meubles et immeubles nécessaires à l'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriales et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 3 novembre 2021 et du Bureau communautaire réuni le 8 novembre 2021, il est ainsi demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les états d'actif et de passif établis par les communes de Souleuvre-en-Bocage et Vire Normandie et la Trésorerie de Vire, arrêtés au 31 décembre 2017, qui sont joints aux procès-verbaux annexés à la présente délibération.
- d'autoriser M. le Président ou son représentant, à signer les procès-verbaux à intervenir qui feront l'objet d'une délibération concordante avec les communes concernées.
- prendre acte que les communes concernées et l'Intercom de la Vire au Noireau passeront les écritures comptables nécessaires au transfert de ce patrimoine.

## VOTE

### Vote ordinaire à main levée :

Pour : 47 Contre : 0 Abstentions : 0  
 Adopté à la majorité  Adopté à l'unanimité  Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER



**PROCES VERBAL**  
**DE TRANSFERT DU PATRIMOINE « URBANISME »**  
**Commune de Souleuvre en Bocage**

La Commune de Souleuvre en Bocage,  
Représentée par son maire, Monsieur Alain DECLOMESNIL, dûment habilité par délibération du  
Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, ci-après dénommée « la Commune »

entre

L'intercommunalité de la Vire au Noireau,  
Représentée par son président, Monsieur Marc Andreu SABATER, dûment habilité par délibération en  
date du 16 juillet 2020, ci-après dénommé « l'intercommunalité »

Constatent et décident :

- Conformément à l'article L1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, que la Commune mette à la disposition de l'intercommunalité, les biens meubles et immeubles nécessaires à l'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêts communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,
- Que la Commune et l'intercommunalité passent les écritures comptables nécessaires au transfert de patrimoine,
- D'approuver les états d'actif et de passif suivants établis par la Commune et la Trésorerie de Vire et arrêtés au 31/12/2017,

Fait à Souleuvre en Bocage, le 18 novembre 2021  
Alain DECLOMESNIL,  
Maire de Souleuvre en Bocage

Fait à VIRE NORMANDIE, le 18 novembre 2021  
Marc Andreu SABATER,

Président de l'intercommunalité de la Vire au  
Noireau

**Patrimoine à transférer extrait de l'Etat de l'Actif exercice 2017 arrêté au 31/12/2017 - Non budgétaire**

**DEPENSES :**

Article	Opération	N° d'inventaire	Désignation	Date d'acquisition	Durée d'Amort*	Valeur d'Acquisition €	Cumul Amortissements en fin d'exercice	Valeur Comptable € au 31/12/2017	Article IVN	N° d'inventaire
202	2 A30		Etude BELLANGER	31/12/2011	10	6 362,64 €	3 817,56 €	2 545,08 €	2087	2087/A30-SEB
202	2 B30		PLU	31/12/2006	10	6 903,68 €	6 903,68 €	- €	2087	2087/B30-SEB
202	2 CDC30		PLU INTERCOMMUNAL	19/12/2013	0	113 637,15 €	- €	113 637,15 €	2087	2087/CDC30-SEB
202	2 CDC31		ETAT 1 20144 0611URBA01 MODIF POS LA GRAVERIE	28/04/2015	10	3 000,00 €	300,00 €	2 700,00 €	2087	2087/CDC31-SEB
202	2 D30		PLU	31/12/2006	10	1 807,18 €	1 807,18 €	- €	2087	2087/D30-SEB
202	2 G30		CARTE COMMUNALE LA FERRIERE HARANG	24/04/2008	13	4 290,94 €	3 861,81 €	429,13 €	2087	2087/G30-SEB
202	2 G31		ELABORATION CARTE COMMUNALE	15/01/2010	10	4 765,96 €	3 336,20 €	1 429,76 €	2087	2087/G31-SEB
202	2 K30		CARTE COMMUNALE MONTBERTRAND	31/12/2006	10	4 592,64 €	4 592,64 €	- €	2087	2087/K30-SEB
202	2 M30		CARTE COMMUNALE	22/11/2007	10	9 446,81 €	9 446,81 €	- €	2087	2087/M30-SEB
202	2 T30		CARTE COMMUNALE LE TOURNEUR	31/12/2006	10	10 748,51 €	10 748,51 €	- €	2087	2087/T30-SEB
202	28 CDC30		PLU INTERCOMMUNAL	08/04/2016	0	24 610,78 €	- €	24 610,78 €	2087	2087/CDC30-SEB1
						Total pour l'article 202 (Frais liés à la réal. de doc. d'urb. et à la num. de cadastre)	190 166,29 €	145 351,90 €		
						Total pour le chapitre 20 (Immobilisations incorporelles)	190 166,29 €	145 351,90 €		
						<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>190 166,29 €</b>	<b>145 351,90 €</b>		

**RECETTES :**

Article	Opération	N° d'inventaire	Désignation	Date d'acquisition	Durée d'Amort*	Valeur d'Acquisition €	Cumul Amortissements en fin d'exercice	Valeur Comptable € au 31/12/2017	Article IVN	N° d'inventaire
1311	35 CDC30		DGD URBANISME PLUI	23/12/2014	0	12 780,00	0	12 780,00		
1311	35 CDC30		1 <sup>ER</sup> ACOMPTE PLUI	16/12/2015	0	15 000,00	0	15 000,00	1311	1311/35/CDC30-SEB
1321	35 CDC30		DGD URBANISME	10/12/2013	0	72 000,00	0	72 000,00		
						Total pour le chapitre 13 (Subventions d'investissement)	99 780,00	99 780,00		
						<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>99 780,00</b>	<b>99 780,00</b>		

**FCTVA à Transférer : 29 676,83 €**

Fait à Vire Normandie, le 18 novembre 2021

Marc Andreu SABATER  
Président de l'intercommunalité de la Vire au Noireau

Fait à Souleuvre en Bocage, le 18 novembre 2021

Alain DECLOMESNIL,  
Maire de Souleuvre en Bocage

**PROCES VERBAL**  
**DE TRANSFERT DU PATRIMOINE « URBANISME »**  
**Commune de Vire Normandie**

La Commune de Vire Normandie,

Représentée par son maire, Monsieur Marc Andreu Sabater, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date 10 juillet 2020, ci-après dénommée « la Commune »

entre

L'intercommunalité de la Vire au Noireau,  
Représentée par son président, Monsieur Marc Andreu SABATER, dûment habilité par délibération en date du 16 juillet 2020, ci-après dénommé « l'intercommunalité »

**Constatent et décident :**

- Conformément à l'article L1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, que la Commune mette à la disposition de l'intercommunalité, les biens meubles et immeubles nécessaires à l'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêts communautaires ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,
- Que la Commune et l'intercommunalité passent les écritures comptables nécessaires au transfert de patrimoine,
- D'approuver les états d'actif et de passif suivants établis par la Commune et la Trésorerie de Vire et arrêtés au 31/12/2017,

Fait à VIRE NORMANDIE, le 18 novembre 2021

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX,  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX de Vire Normandie

Fait à VIRE NORMANDIE, le 18 novembre 2021

Marc Andreu SABATER,  
Président de l'intercommunalité de la Vire au  
Noireau

**Patrimoine à transférer extrait de l'Etat de l'Actif exercice 2017 arrêté au 31/12/2017 - Non budgétaire**

**DEPENSES :**

Compte	N° inventaire Vire	LIBELLE	Date acquisition	Durée Amortissement	Valeur Acquisition	Cumul amortissement	Valeur nette comptable au 31 12 2019	Taux du FCTVA	Montant du Fctva	Compte IVN	N° inventaire IVN	
202	202/2013/5-CDC	PLU - Inventaire compl. Zones Humides	31/12/2015	4	956,80 €	636,00 €	636,00 €	15,482	148,13 €	2087	2013/5-CDC	
202	202/2014/3-CDC	PLU - Etude et conseil	31/12/2015	4	15 565,50 €	15 565,50 €	- €	15,482	2 409,85 €	2087	2014/3-CDC	
202	202/2016/001	Elaboration du PLU	04/10/2016	2	13 481,61 €	6 740,90 €	6 741,61 €	16,404	2 211,52 €	2087	02/2016/001	
202	2020005-CDC	PLH Volet Habitat Futur PLUJ.	31/12/2015	2	27 956,50 €	27 956,50 €	- €	15,482	4 328,23 €	2087	020005-CDC	
202	2020009-CDC	Panneaux	06/08/2012	2	363,11 €	363,11 €	- €	15,482	56,22 €	2087	020009-CDC	
202	2020010-CDC	Elaboration PLU -Marché 109	18/02/2013	2	61 622,51 €	61 122,51 €	- €	15,482	9 540,40 €	2087	020010-CDC	
202	2020008-CDC	Inventaire - Marché 109	04/02/2015	2	108 738,80 €	108 738,80 €	- €	15,482	16 634,94 €	2087	020008-CDC	
202	202-1-CDC	Révision du POS	31/12/2004	5	23 462,22 €	11 152,22 €	12 310,00 €	15,482	3 632,42 €	2087	7/202-1-CDC	
202	202/2016/002	Marché n°109	28/11/2016	10	20 132,40 €	10 066,00 €	10 066,40 €	15,482	3 116,90 €	2087	02/2016/002	
202	202/2015/001-CDC	FACTURE P2016006 DU 21/01/15	16/12/2015	0	24 510,00 €	- €	24 510,00 €	15,482	3 794,64 €	2087	15/001-CDC	
									<b>296 789,45 €</b>	<b>242 340,64 €</b>	<b>TOTAL FCTVA 46 073,24 €</b>	

**RECETTES :**

Compte	N° inventaire Vire	LIBELLE	Date acquisition	Durée Amortissement	Valeur Acquisition	Cumul amortissement	Valeur nette comptable au 31 12 2019	Compte IVN	N° inventaire IVN
1311	1311005	DGD URBANISME	31/12/2015	8	17 228,00 €	12 059,00 €	5 169,00 €	1311	1311005-VIRE
Compte	N° inventaire Vire	LIBELLE	Date acquisition <td>Durée Amortissement <td>Valeur Acquisition</td> <td>Cumul amortissement <td>Valeur nette comptable au 31 12 2021</td> <td>Compte IVN</td> <td>N° inventaire IVN</td> </td></td>	Durée Amortissement <td>Valeur Acquisition</td> <td>Cumul amortissement <td>Valeur nette comptable au 31 12 2021</td> <td>Compte IVN</td> <td>N° inventaire IVN</td> </td>	Valeur Acquisition	Cumul amortissement <td>Valeur nette comptable au 31 12 2021</td> <td>Compte IVN</td> <td>N° inventaire IVN</td>	Valeur nette comptable au 31 12 2021	Compte IVN	N° inventaire IVN
1311	1311/2017	Subvention PLU - DERNIER ACOMPTE	27/11/2017	2	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	1311	1311/2017-VIRE

**FCTVA à transférer 46 073,24 €**

Fait à Vire Normandie, le 18 novembre 2021

Année Rossi,  
Elue en charge des Finances

Fait à Vire Normandie, le 18 novembre 2021

Marc Andreu SABATER  
Maire de Vire Normandie